



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

38 C/INF.21

17 novembre 2015

Anglais et français seulement

RAPPORT ORAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION ÉDUCATION

Présenté par

M. Aleksi Kalenius (Finlande)

Vice-Président

à la 13^e séance plénière

Paris, le 13 novembre 2015

Siège de l'UNESCO

Monsieur le Président de la Conférence générale,
 Madame la Directrice générale,
 Mesdames et Messieurs les ministres et les délégués,
 Mesdames et Messieurs,

La Commission Éducation de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO ayant achevé ses travaux, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Présidente et de la Commission, les principales conclusions de nos trois journées et demie d'intenses et fructueuses discussions, au cours desquelles nous avons examiné 13 points de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs, chers délégués, je commencerai par évoquer brièvement l'ouverture de la Commission, le jeudi 5 novembre. Dans son allocation d'ouverture, la Présidente a invité la Commission à mesurer l'importance de cette année et de tout ce qu'elle représente pour la communauté internationale, pour l'éducation et pour l'UNESCO.

Cette année est décisive, parce qu'elle marque le 70^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO et 70 ans d'un engagement sans faille à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, un processus dans lequel l'éducation a joué un rôle fondamental.

La Présidente a rappelé à la Commission que 2015 avait été une année marquée par un travail de réflexion et d'introspection. C'est cette année que les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de l'Éducation pour tous sont arrivés à échéance. Nous nous sommes livrés à une évaluation des réussites et des échecs dans la réalisation des objectifs.

2015 a également été l'année où les pays ont travaillé à élaborer et adopter le nouveau programme de développement, ce qui s'est concrétisé par l'adoption en septembre dernier des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'éducation occupe une place centrale dans ce programme, grâce à l'objectif de développement durable 4, qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Au début de nos délibérations, nous avons profité des résultats de la réunion de haut niveau qui s'est tenue le 4 novembre, à l'occasion de laquelle une assemblée de ministres a débattu de l'éducation à l'horizon 2030 et adopté un cadre d'action.

La Présidente a appelé la Commission à ne pas isoler l'éducation des autres objectifs de développement durable, mais nous a tous encouragés à considérer que la réalisation de l'ODD 4 était essentielle à la réussite de tous les autres ODD. Tout l'enjeu est de tenir compte des relations complexes entre l'éducation et les principaux secteurs du développement tout en déterminant quelles stratégies, politiques et programmes s'articulent le plus efficacement avec les priorités économiques, sociales, environnementales et politiques du nouveau programme de développement durable, dans sa globalité.

Débats 1 et 4

Venons-en à présent aux premier et quatrième débats, dont les points ont porté sur l'agenda Éducation 2030, notamment le rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre de ce dernier, ainsi que sur les aspects plus programmatiques liés au programme et budget du Secteur de l'éducation et la contribution des différentes parties prenantes, en particulier les jeunes. Quatre points ont été traités lors de ces débats : le point 3.4 – Préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) ; le point 4.14 – Rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 ; le point 4.5 – Conclusions du Forum des jeunes en ce qui concerne l'éducation ; et le point 3.2 – Examen et adoption du Projet de budget pour 2016-2017 pour le grand programme I – Éducation.

En introduction aux débats, le Sous-Directeur général pour l'éducation s'est félicité des résultats obtenus depuis deux ans dans l'élaboration de l'agenda Éducation 2030. Rappelant le processus de consultation long et systématique ainsi que les efforts concertés des États membres et de la communauté mondiale de l'éducation en vue de promouvoir un agenda unique et renouvelé, Éducation 2030, prenant acte que l'EPT est un processus inachevé, mais en allant au-delà par une approche universelle et globale, le Sous-Directeur général pour l'éducation nous a également prévenus que le vrai travail ne faisait que commencer et que la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 serait une entreprise de longue haleine, qui nécessiterait un engagement et une implication de toutes les parties et dans lequel l'UNESCO jouerait un rôle clé de chef de file et de coordonnateur.

Le Sous-Directeur général pour l'éducation a rappelé que le document 38 C/54 définissait les trois fonctions principales de l'UNESCO dans la mise en œuvre de l'ODD 4 :

1. diriger la coordination et la mise en place de partenariats ;
2. évaluer/suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles relatives à l'éducation et en rendre compte ;
3. aider les États membres à mettre en œuvre l'ODD.

En ce qui concerne la préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5), le Sous-Directeur général pour l'éducation a expliqué comment l'Organisation allait continuer de tirer profit de son expertise multidisciplinaire et perfectionner son approche intersectorielle dans la mise en œuvre des ODD.

Concernant le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5), le Sous-Directeur général pour l'éducation a rappelé à la Commission qu'il avait été demandé d'adopter l'allocation budgétaire pour les deux prochaines années seulement – 2016-2017 – en apportant quelques modifications mineures pour tenir compte des dernières évolutions, en particulier eu égard à l'Éducation 2030, la Conférence générale ayant adopté le programme quadriennal pour la période 2014-2017.

Le Sous-Directeur général pour l'éducation a exposé les quelques ajustements apportés au programme de l'éducation en vue d'adapter le Secteur à ses objectifs pour apporter une réponse complète et efficace à l'Éducation 2030. Il a ajouté que ces ajustements concernaient l'axe d'action 3, dont l'énoncé a été modifié à la lumière de l'agenda 2030 et qui s'intitule désormais « Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030 en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche ».

Au total, 38 États membres et 10 observateurs ont participé au premier débat sur le projet de 39 C/5, l'Éducation 2030 et le Forum des jeunes, et 15 États membres ont pris la parole pour exposer leur point de vue au cours du quatrième débat portant sur le Projet de programme et de budget du 38 C/5.

La Commission a salué le leadership assumé par la Directrice générale dans l'élaboration de l'agenda Éducation 2030 et de son Cadre d'action. De nombreux représentants se sont dits favorables à ce que l'UNESCO joue un rôle de chef de file et de coordonnateur de l'agenda. Des représentants ont également soutenu l'adoption du Projet de programme et de budget et la révision de l'axe d'action, y voyant un reflet fidèle de la priorité accordée à l'éducation par l'UNESCO et de son rôle de chef de file et de coordonnateur de l'Éducation 2030. En outre, sa fonction normative par le biais de ses instruments normatifs dans des domaines tels que l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels et techniques a été mise en évidence.

De nombreux États membres ont aussi exprimé leur total engagement envers le nouvel agenda de l'éducation. La responsabilité fondamentale des États membres dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 a été réaffirmée par de nombreux États membres et observateurs. Ceux-ci ont souligné que l'UNESCO avait un rôle critique à jouer par son soutien à la mise en œuvre de l'agenda.

La Commission Éducation a appelé la Directrice générale à définir clairement la façon dont l'UNESCO allait mettre en œuvre l'agenda Éducation 2030, en prenant le Cadre d'action adopté comme référence pour ses programmes, et dont elle comptait contribuer aux autres objectifs de développement durable. À cet égard, la Commission a demandé à l'UNESCO de présenter aux États membres la nouvelle structure qui sera mise en place pour l'exécution de l'agenda Éducation 2030.

La Commission a encouragé l'UNESCO à poursuivre sa politique de gestion axée sur les résultats et souligné l'importance d'assurer un suivi et une analyse des résultats de ses programmes, en vue d'estimer leur viabilité sur la voie vers la réalisation de l'agenda 2030.

En outre, la Commission a vivement encouragé l'UNESCO à s'appuyer sur une coopération étroite avec ses réseaux pour mettre en œuvre l'agenda Éducation 2030 : instituts de catégorie 1, centres de catégorie 2, commissions nationales, Réseau du système des écoles associées, Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels et réseau UNEVOC, Programme de jumelage et mise en réseau des universités, Réseau mondial des villes apprenantes, et ambassadeurs de bonne volonté et envoyés spéciaux.

L'avantage comparatif de l'UNESCO dans les domaines du suivi et des statistiques relatifs à l'éducation a également été mis en avant par de nombreux membres de la Commission. Les représentants ont encouragé l'Organisation à collecter des données pertinentes, dans le but d'éclairer le processus de décision. À cet égard, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été cité comme un acteur de premier plan. La Commission s'est félicitée des travaux effectués dans le cadre du Rapport mondial de suivi, qui s'intitule désormais « Rapport mondial de suivi sur l'éducation ». De nombreux représentants ont souligné qu'il fallait consacrer des ressources financières et humaines suffisantes à l'ISU et au Rapport.

Dans ce contexte, le soutien que l'UNESCO apporte aux États membres pour renforcer leurs capacités de collecte de données, de gestion des statistiques et de suivi dans le domaine de l'éducation a été jugé de la plus haute importance. La Commission a encouragé l'UNESCO à appuyer le développement de services nationaux de statistiques dans le domaine de l'éducation.

De nombreux représentants ont réaffirmé l'importance de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité. Certains ont souligné que l'éducation était un droit fondamental de l'être humain et qu'il fallait jeter des passerelles entre les éducations formelle, non formelle et informelle. Des enseignants qualifiés ont été jugés indispensables à la mise en place d'une éducation de qualité. La Commission a exhorté l'UNESCO à prêter une attention particulière à l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi qu'au renforcement des relations entre le monde de l'éducation et celui du travail. Les représentants ont par ailleurs appelé à tenir compte des liens entre la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment au niveau des conséquences sur les performances des apprenants. De nombreux représentants ont évoqué le rôle moteur des technologies de l'information et de la communication s'agissant de promouvoir l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation. Plusieurs observateurs ont quant à eux insisté sur le rôle essentiel des parents dans les processus éducatifs des enfants.

Les travaux de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation en vue du développement durable ont également été salués, et la Commission a pressé l'Organisation de poursuivre ses efforts et son action à cet égard. Les membres de la Commission ont jugé que la promotion de la diversité culturelle, qui favorise le développement de

la citoyenneté mondiale, était l'un des domaines où l'UNESCO devrait intervenir en vue d'accroître la coopération intersectorielle.

De nombreux membres de la Commission Éducation ont tenu à affirmer que l'agenda Éducation 2030 devrait mettre l'accent sur les groupes vulnérables et marginalisés, les filles et les femmes, les enfants, et les populations autochtones. Plusieurs États membres ont salué les deux priorités globales de l'UNESCO : la priorité Afrique et la priorité Égalité des genres. Les représentants ont vivement encouragé l'UNESCO à continuer de faire des pays d'Afrique et des petits États insulaires en développement une priorité. À cet égard, l'importance de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud a été rappelée.

Les membres de la Commission ont souligné combien il était important de faire participer les jeunes aux processus de prise de décisions de l'Organisation. La contribution apportée par les jeunes dans le cadre du Forum des jeunes de l'UNESCO est très appréciée, et les recommandations de celui-ci, qui encouragent à percevoir les écoles comme des communautés d'apprentissage, ont été saluées. La Commission a suggéré que l'on prévoie des plates-formes pour permettre aux jeunes de participer à Éducation 2030.

Enfin, les participants ont insisté sur le rôle fondamental que l'éducation est appelée à jouer dans la mise en œuvre de plusieurs objectifs de développement durable. Le mandat spécifique de l'UNESCO, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la communication, est considéré comme un important avantage comparatif. De nombreux membres ont exhorté l'Organisation à améliorer la coopération intersectorielle en vue de renforcer sa contribution aux objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé, de la démocratie, de l'égalité des genres et du changement climatique.

Dans sa réponse, le Sous-Directeur général pour l'éducation a remercié chaleureusement l'ensemble des représentants pour leurs observations, leurs appréciations largement positives sur l'action de l'UNESCO et l'appui qu'ils ont témoigné à l'égard de son rôle de chef de file et de coordonnatrice de la mise en œuvre d'Éducation 2030. Prenant bonne note des demandes et des idées qu'ils ont formulées lors des débats, il a évoqué les synthèses préparées par le secrétariat de chaque commission, qui seront présentées lors de la dernière réunion conjointe des commissions le 18 novembre 2015 et qui constituent la première phase d'une série de consultations qui conduiront à la formulation des nouvelles propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le 39 C/5.

Il a également répondu à la préoccupation exprimée quant à la façon de commencer à relever les grands défis posés par la mise en œuvre du nouveau programme en soulignant la manière dont l'UNESCO, mettant à profit son pouvoir de mobilisation, se positionne stratégiquement comme une plate-forme, invitant les États membres, les institutions des Nations Unies et d'autres parties prenantes à faire partie du nouveau mécanisme de coordination qu'est le « comité directeur pour Éducation 2030 », et en réaffirmant la détermination du Secteur de l'éducation à renforcer l'approche intersectorielle, en collaboration avec les autres secteurs et en tirant aussi parti de l'avantage comparatif de l'Organisation.

La résolution proposée concernant le rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre d'Éducation 2030 a été adoptée avec les amendements proposés par certains États membres.

La Commission a adopté les projets de résolution relatifs au grand programme I et ses sept instituts de catégorie 1, contenus dans le volume 1 du document 38 C/5 tel que modifié par les documents 38 C/6, 38 C/6 Addendum et 38 C/6 Addendum 2, ainsi qu'oralement par la Commission. Les cinq projets de résolution soumis par les États membres, contenus dans le document 38 C/8, concernant le grand programme I, ont tous été adoptés par la Commission, et certains d'entre eux tiennent compte des observations de la Directrice générale.

Débat 2

Après cette adoption, la Commission est passée au **deuxième débat**, qui portait sur deux points, à savoir le point 6.3 – Rapport préliminaire concernant l'élaboration d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et le point 7.8 – Rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur.

Vingt-sept États membres et un observateur ont pris la parole sur ces deux points.

Nombre d'États membres ont salué le Rapport préliminaire concernant l'élaboration d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et ses conclusions.

Presque tous les États membres à avoir pris la parole se sont déclarés tout à fait favorables à l'élaboration d'une telle convention mondiale. De plus, un certain nombre de pays ont dit vouloir et être prêts à participer au Comité de rédaction qui sera convoqué.

Certains États membres ont souligné la nécessité d'un tel instrument normatif mondial en l'absence, au niveau international, de cadre juridiquement contraignant régissant la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur. En outre, de nombreux États membres ont reconnu que l'initiative était plus pertinente que jamais, compte tenu du contexte actuel de la crise des migrants et du nombre croissant de réfugiés. La capacité du futur instrument à appuyer et accompagner la mobilité académique et professionnelle a été saluée.

Le processus envisagé, qui devrait contribuer à accroître la transparence, la qualité, l'équité et la réciprocité, a été salué par de nombreux États. L'assurance qualité est un des principes essentiels à avoir été soulignés, et viserait à garantir que les mécanismes de reconnaissance soient fiables et suscitent la confiance. En améliorant les systèmes d'assurance qualité, l'instrument deviendrait aussi un outil de lutte contre la fraude.

La diversité des systèmes d'éducation nationale, ainsi que d'autres spécificités locales telles que la structure gouvernementale nationale, ont conduit plusieurs États membres à appeler de leurs vœux une approche souple, insistant sur les valeurs communes mais permettant de tenir compte des différences régionales et nationales.

Une des vues prédominantes et récurrentes exprimées concernait l'importance des conventions régionales. Leur mise en œuvre doit être encore renforcée et leur révision poursuivie. De nombreux États membres sont convenus que l'élaboration d'une convention mondiale devrait prendre en considération les conventions régionales existantes et s'appuyer sur celles-ci, en recensant les principes communs mais aussi en examinant les spécificités, sachant qu'il importe qu'il n'y ait pas de contradiction entre les conventions régionales et les conventions mondiales.

Les États membres ont invité l'UNESCO à accentuer ses activités de renforcement des capacités visant à développer davantage les systèmes d'enseignement supérieur au niveau national mais aussi à assurer le fonctionnement des conventions régionales.

Le processus consultatif évoqué dans le rapport a reçu un large soutien.

Certains États membres se sont dits préoccupés par le coût engendré par l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre d'une telle convention mondiale.

Dans sa réponse, la représentante de la Directrice générale a remercié les États membres pour leur large soutien aux travaux concernant l'instrument mondial et a pris bonne note des réserves qu'ils ont exprimées, en particulier la nécessité de principes généraux permettant de tenir compte des spécificités locales, ainsi que l'importance de continuer de soutenir le processus de révision des conventions régionales en cours. Répondant aux préoccupations relatives au financement

– question dont se soucie aussi le Secrétariat – elle a rappelé que la mise en œuvre d'un instrument mondial s'appuierait sur les structures existantes mises en place pour les instruments régionaux, mais a aussi exprimé l'espoir que les États membres répondraient aux besoins de financement supplémentaires.

Le projet de résolution relatif à l'élaboration d'une convention mondiale a été adopté avec les amendements de plusieurs États membres et le projet de résolution concernant le Rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 1993 a été adopté avec les amendements formulés par le Comité juridique ainsi que l'amendement proposé par un État membre.

Débat 3

Mesdames, Messieurs, permettez-moi à présent d'en venir au **troisième débat**, relatif à l'application de la résolution 37 C/67 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés. La résolution proposée sur ce point a été adoptée sans débat. Six États membres ont prononcé une déclaration sur ce point après l'adoption de la résolution.

Débat 5

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Ayant déjà résumé le quatrième débat au début du présent rapport, je vais maintenant passer au **cinquième débat** qui portait notamment sur l'examen de deux instruments normatifs révisés : la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes et la Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

La représentante de la Directrice générale a commencé la présentation des points en rappelant à la Commission les processus de consultation et de rédaction suivis depuis la 37^e session de la Conférence générale, où il avait été décidé de procéder à la révision des recommandations.

Les représentants de 22 États membres et de cinq observateurs se sont exprimés sur les points.

La révision des deux recommandations a été largement soutenue et les suggestions de modification de leur texte ont été acceptées car il a été estimé qu'elles traduisaient fidèlement les réalités et les enjeux, ainsi que les priorités nationales. En leur qualité de nouvelles normes internationales, les deux recommandations ont été jugées essentielles pour accompagner la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030.

Les États membres se sont déclarés satisfaits des processus de consultation menés, ont salué l'UNESCO et l'UIL pour les synergies développées lors de l'élaboration des deux textes, et se sont félicités de l'exhaustivité, de la profondeur et du caractère innovant des consultations.

Plusieurs délégués ont invité l'ensemble des États membres à veiller à ce que les dispositions des recommandations soient interprétées dans les lois et politiques nationales, et bénéficient de financements pour ne pas rester de simples aspirations. Les particularités et contextes locaux des États membres ont été rappelés pour souligner la nécessité de faire preuve de souplesse lors de l'application des recommandations.

Les États membres ont souligné à maintes reprises qu'il importait de développer l'apprentissage tout au long de la vie, notamment par la reconnaissance, la validation et la certification de l'apprentissage non formel et informel, par la création de cadres nationaux de qualifications et par la mise en place de filières et de systèmes perméables, et se sont félicités de l'approche adoptée dans les recommandations à cet égard.

Au vu de la façon dont l'EFTP et l'apprentissage et l'éducation des adultes relèvent de la compétence de plusieurs secteurs et nécessitent l'engagement de diverses parties prenantes, les

États membres se sont dits très satisfaits du fait que les recommandations soulignent l'importance des politiques intersectorielles, du travail interministériel et de l'implication des parties prenantes.

La prise en considération, par les deux textes, de la diversité des formes d'apprentissage et la promotion qui y est faite de l'utilisation des TIC et des formes d'éducation et d'apprentissage en ligne ont été chaleureusement saluées.

Une importance particulière a été donnée au perfectionnement des enseignants et des formateurs, ainsi qu'au caractère universel de l'EFTP et de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, qui doivent inclure les populations marginalisées et vulnérables, en particulier les filles et les femmes.

La création d'un groupe informel appelé les « Amis de l'EFTP », dont le but est la mise en commun d'expériences dans ce domaine, a été mentionnée et tous les États membres ont été invités à le soutenir. D'autre part, le travail accompli par le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels a été salué et jugé essentiel pour aider les États membres à appliquer la Recommandation.

Dans leurs réponses, les représentants de la Directrice générale ont remercié les États membres pour leurs remarques positives sur les processus de consultation et leurs résultats. La représentante de la Directrice générale a indiqué que le suivi et la promotion de la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes entrerait dans le cadre du suivi du Cadre d'action de Belém. La recommandation concernant l'EFTP sera dûment prise en considération lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'EFTP, qui mettra en évidence de nouvelles approches et possibilités pour mettre en œuvre la Recommandation et en assurer le suivi.

Les deux projets de résolution ont été adoptés, chacun tel qu'amendé par un État membre.

Débat 6

Mesdames et Messieurs les délégués,

J'aimerais maintenant passer au **sixième débat**, qui portait sur les points concernant la gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation et la création de deux nouveaux instituts et centres de catégorie 2.

Les rapports relatifs aux activités menées en 2014-2015 ont été présentés par les présidents des organes directeurs des six instituts de l'UNESCO de catégorie 1 relatifs à l'éducation ci-après, ou par leur représentant :

Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE),

L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ),

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL),

L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE),

L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA),

L'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP).

Le rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) a été présenté par le Directeur de l'Institut.

La présentation des rapports des instituts a été suivie d'une présentation du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes par le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Santiago.

En présentant les points à l'examen, le Sous-Directeur général pour l'éducation a rappelé quelques éléments de contexte, à savoir l'examen approfondi des six instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation entrepris conjointement par le Secteur de l'éducation et le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO en vue de trouver des moyens d'améliorer leur gestion, et le rapport du Commissaire aux comptes sur la gouvernance et l'établissement de rapports financiers des instituts. Il a ensuite expliqué comment le Secteur de l'éducation avait dûment pris en considération les recommandations d'IOS et du Commissaire aux comptes, en accomplissant des progrès constants dans l'amélioration de la gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation dans trois domaines clés, à savoir (1) la gestion et la coordination des programmes, (2) la gestion financière et budgétaire et (3) la gestion des ressources humaines.

Les représentants de 20 États membres ont pris la parole au cours du débat et les discussions qui ont suivi ont témoigné de la satisfaction générale éprouvée par les États membres à l'égard des travaux réalisés par les instituts.

Il a été rendu hommage au travail effectué pour rendre la gestion plus transparente, et l'UNESCO a été encouragée à poursuivre la mise en œuvre des recommandations d'IOS et du Commissaire aux comptes. Un appel a été lancé en faveur de la clarification des mandats pour éviter les doublons, ainsi qu'en faveur du renforcement du rôle spécifique de chaque institut pour que l'ensemble des instituts contribuent à l'agenda Éducation 2030 de façon complémentaire.

L'importance de l'IESALC en tant que seul institut de catégorie 1 relatif à l'enseignement supérieur a été rappelée par de nombreux États membres, en particulier ceux de la région Amérique latine-Caraïbes.

La représentante de la Directrice générale pour l'éducation a bien pris note de l'importance d'éviter tout doublon dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030, dans le cadre duquel les instituts ont un rôle majeur à jouer. Elle a mentionné le plan stratégique de six ans élaboré pour l'IESALC dans le but de lui assurer un financement de base durable. D'autre part, elle a salué la volonté du pays hôte de l'ITIE de fournir d'autres financements de base.

Le projet de résolution sur la gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, incluant la révision des statuts du BIE et de l'ITIE a été approuvé tel qu'amendé par un État membre.

Le deuxième point de l'ordre du jour abordé lors du débat se rapportait aux propositions relatives à la création de deux centres de catégorie 2, l'un au Bangladesh – **l'institut international de la langue maternelle** – et l'autre en Chine – **le centre international pour l'innovation dans l'enseignement supérieur**. Les propositions relatives à la création de ces centres ont été appuyées par plusieurs États membres, et le point a été adopté sans débat.

Débat 7

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de passer au **septième et dernier débat**, qui portait sur le point 4.18 concernant la proclamation du 5 novembre « Journée mondiale de la langue romani ». Un État membre et un observateur ont déclaré soutenir le projet de résolution, qui a été adopté sans amendement.

Mesdames et Messieurs les délégués,

J'arrive à présent au terme de ma présentation sur les travaux de la Commission Éducation. Permettez-moi de conclure en adressant mes félicitations aux membres de la Commission pour une réunion très vivante, agrémentée de débats intenses et constructifs qui, je le crois, vont

désormais permettre au Secteur de l'éducation d'avancer alors qu'il s'engage sur le chemin exigeant qui conduit à 2030. Je voudrais également remercier le représentant de la Directrice générale et Sous-Directeur général pour l'éducation, M. Qian Tang pour ses précieux éclaircissements qui ont permis à la Commission de mener ses travaux. Permettez-moi également de remercier le secrétariat de la Commission ED pour son dévouement et son professionnalisme.

Je vous remercie de votre attention.